



VILLE DE VAL-D'OR

EXTRAIT du procès-verbal de la 367^e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 juin 2017, à 20 h 03, au lieu habituel des délibérations.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères, Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

RÉSOLUTION 2017-306

Résolution du conseil adoptant la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et demandant au gouvernement fédéral d'harmoniser ses législations nationales à cette déclaration.

ATTENDU QU'en septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;

ATTENDU QUE cette Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits et des libertés fondamentaux individuels et collectifs;

ATTENDU QUE la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* prévoit des procédures justes et mutuellement acceptables pour la résolution des conflits pouvant opposer les peuples autochtones et les États, ainsi que des mécanismes régionaux pour la dénonciation et l'examen des atteintes aux droits de la personne;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a accordé son appui à la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* en novembre 2010;

ATTENDU que l'appel à l'action 43 de la *Commission de vérité et réconciliation* demande « aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans le cadre de la réconciliation. »;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or a déjà signifié son adhésion aux principes de la Déclaration en adoptant la résolution 2016-459, qui appuyait le projet de loi C-262 visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or adopte la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

QUE la Ville de Val-d'Or tiendra compte de la Déclaration dans ses relations avec les communautés autochtones voisines ainsi qu'avec ses citoyens d'origine autochtone.

QUE la Ville réitère sa demande au gouvernement fédéral d'harmoniser ses législations nationales à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

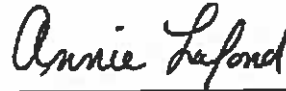
Certifié vraie copie,
le 20 juin 2017.



LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe



PIERRE CORBEIL
Maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière